Pressé de questions par la défense, M. de Constantin se laisse aller à dire que, si la scène s'est passée avant le vote du Panama comme il l'a affirmé, elle a pu toutefois se produire quelques jours seulement avant le vote ; sa déclaration se rapproche ainsi de celle de M. Chabrier.

Mlle Vallier, belle-fille de M. Antide Boyer, déclare qu'elle a porte, en 1889, un billet de 3000 fr. chez Arton sans sa mère. Cette somme aurait été prêtée par Arton et non point donnée.

Mme Boyer, femme de M. Antide Boyer, dépose dans le même sens.

M. Ranson, publiciste, croit qu'il a eu M. Rigaut causer avec Arton dans les couloirs de la Chambre.

M. Rigaut. — Je le nie absolument.

Sur des questions pressantes du président, M. Ranson déclare : J'ai la conviction d'avoir vu plusieurs fois M. Rigaut dans des groupes où se trouvait Arton ; je ne peux dire qu'ils causaient directement ensemble.

M. Rigaut se lève. Je déplore amèrement qu'on m'ait amené aux assises quand on ne peut m'opposer que ce témoin.

M. Bruneaux, qui a été employé par Arton, ne reconnaît point les listes des députés ou d'autres personnes qu'il aurait écrites pour Arton.

M. Gaston Méry raconte qu'il est allé chez une dame Delattre, envoyée par M. Brumont, pour y recevoir des papiers relatifs au Panama. Ces papiers consistaient en correspondances et carnets de chèques qui venaient de chez Souligoux. Ces carnets portaient des mentions au crayon dont M. Méry déclare n'avoir point connu l'origine.

A la demande de la défense, il reconnaît Mme Renez et avoir appris par elle qu'Arton avait payé 20,000 fr. un tableau de Mme Gaillard. Il a rectifié, dit-elle, cette énonciation quand M. Gaillard est venu le trouver.

M. Gaillard. — Il est important de retenir l'intervention de Mme Renez vis-à-vis de M. Gaston Méry.

Un défenseur. — Mme Renez vous a-t-elle livré d'autres noms que celui de M. Gaillard ?

M. Gaston Méry. — Oui, plusieurs. C'est ainsi que certains députés m'ont demandé de ne pas livrer leurs noms à la publicité. *Parmi ceux qui m'ont prié ainsi*, il en est qui ne figuraient pas le moins du monde sur mes listes.

M. Rigaut. — Ai-je jamais été vous trouver ?

M. Méry. — Jamais.

Mlle Delattre reconnaît qu'elle a remis à M. Gaston Méry les carnets de Souligoux et des talons de chèques.

Le fait paraissant difficilement explicable, Mlle Delattre déclare qu'elle avait seulement prêté les pièces, ayant *à faire valoir ses intérêts. On m'a accusée*, dit-elle, d'avoir touché des chèques pour les parlementaires ; la vérité c'est que je n'ai même pas touché le mien. (On rit.)

M. Denis Guilbert, publiciste, s'explique sur les faits relatifs à M. Laisant. Il déclare que Souligoux lui a assuré que M. Laisant n'avait rien touché d'Arton.

INCIDENT

Un incident se produit entre Arton et le témoin au sujet de l'existence ou de l'inexistence d'un verrou au domicile de M. Laisant.

L'incident s'envenime. M. Laisant, la voix haute, s'écrie : « En cela comme en tout, Arton invente, c'est un misérable, un calomniateur, un bandit. »

M. Gaillard se lève avec colère : « J'en dit autant pour mon compte ! »

Tous les accusés sont debout et invectivent furieusement Arton. La salle applaudit tandis que, pour la première fois, Arton reste silencieux et s'assied à son banc en esquissant une grimace.

A six heures l'audience est levée.

APRÈS L'AUDIENCE

Le public, en quittant la salle, commentait vivement le violent incident qui venait de se produire. Il paraît que trois jurés ont applaudi également lorsque M. Laisant, lui-même, a apostrophé Arton. Il y a là, faisait-on remarquer, un cas de cassation.

Lorsque les députés accusés ont pris part à la manifestation, le président Tardif, se levant, leur a dit : « *Messieurs, quelle que soit votre émotion, je vous prie d'employer des expressions plus modérées.* »

A la commission du Panama

Paris, 23 décembre. — La commission d'enquête du Panama a autorisé le dépôt, sur le bureau de la Chambre, des rapports de MM. Rouanet, de Ramel (affaire Royer-Dupas), Lamary (affaire Cornélius Herz).

La Commission entend ensuite la déposition de M. Gay, qui conteste les conclusions du rapport Rouanet. Après le départ de M. Gay, la commission écarte une proposition de M. Plenon tendant à faire rechercher une note que M. Gay dit avoir versée à l'instruction de M. Prinet.

La Commission adopte une proposition de M. Vallé, président, tendant à ajouter un commentaire au projet de rapport de M. Rouanet.

La commission adopte enfin les appréciations du projet de rapport, conformes à celles de la commission des Chemins de fer du Sud en 1891, ainsi que les conclusions du rapport. Elle décide l'impression du rapport définitif de M. Rouanet avec les corrections adoptées.

LA NOURRITURE DES BŒUFS

et le prix de la viande

M. Aimé Girard a fait à l'Académie des Sciences une communication très intéressante sur l'alimentation des bœufs et des moutons, au point de vue de la production et de la qualité de la viande.

M. Girard a nourri trois grands bœufs avec 50 kilogrammes de betteraves par jour et par tête, trois autres du même force avec 25 kilogrammes de pommes de terre, enfin trois avec 30 kilos de pommes de terre. En 84 jours, ces animaux ont gagné en poids vif, par tête *et par jour, les trois premiers nourris avec 50 kilogrammes* de betteraves, 1 kilogramme, les trois nourris avec 25 kilos de pommes de terre, 1 kilogramme 308, enfin les trois derniers 1 kilogramme 520. Finalement M. Girard a calculé que le rendement en viande s'est élevé pour les bœufs nourris avec des pommes de terre à 54 0/0, alors que celui des bœufs d'étable ne donne que 52 à 56 0/0. De plus, la viande était d'une qualité absolument supérieure.

Au point de vue des résultats économiques, le bénéfice net pour les premiers (betteraves) a été de 15 francs par tête à peine, alors qu'il s'élève pour les autres à 105 francs.

Les résultats obtenus avec les moutons ne sont pas moins remarquables. Sur un troupeau de 33 moutons nourris, les uns avec des betteraves et les autres avec des pommes de terre, on a constaté pour ces derniers le double de l'augmentation en poids des premiers. Ils ont fourni un rendement de 50 0/0 et la viande a été trouvée d'une finesse extrême.

La conclusion à tirer de ces expériences peut se formuler ainsi : la pomme de terre doit être considérée comme l'alimentation la plus rémunératrice pour les producteurs et comme un moyen d'abaisser le taux de la viande, beaucoup trop élevé pour les consommateurs. Cette question a donc une grande importance et il serait à désirer que nos cultivateurs en vérifient l'exactitude pratique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 23 décembre 1897

Présidence de M. Buisson, président

La séance est ouverte à deux heures.

Adoption de projets divers

La Chambre adopte, après urgence :

1° Un projet complétant l'article 12, paragraphe 1er de la loi du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs ;

2° Deux projets abrogeant l'article 153, modifiant l'article 155, modifiant les articles 31 et 103, abrogeant l'article 56 du code forestier ;

3° Un projet relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles et un projet autorisant à décerner des croix de la Légion d'honneur à titre exceptionnel.

La Chambre adopte par 445 voix sur 447 un projet autorisant l'acquisition par l'Etat de l'institution Livet, à Nantes.

LE BUDGET DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

L'ordre du jour appelle la discussion générale du budget des postes et télégraphes.

M. Chassaing se plaint de l'organisation de nos services postaux. Nous sommes, dit-il, en retard sur les pays voisins. Beaucoup de communes manquent de bureaux qui leur seraient indispensables. On pourrait en dire autant de certains arrondissements de Paris ; cependant il y a des excédents considérables.

Les taxes sont exagérées. A l'étranger, on paie pour une lettre 0,05 ou 0,10 seulement dans la même ville.

On n'a pas le droit de faire une administration fiscale d'une entreprise industrielle, dont les bénéfices devraient profiter au personnel et au public. Il faut chercher ailleurs des économies et des ressources.

M. Groussier *réédite les critiques de l'orateur précédent*. L'Allemagne a 30,000 bureaux de poste et la France 6,247 seulement. (Mouvements divers). L'orateur demande la *suppression de l'inspection générale* et de l'Ecole supérieure des postes et l'organisation de conseils de discipline départementaux.

M. Groussier expose longuement les doléances et les revendications du personnel au point de vue des traitements, des congés, du calcul des retraites. Le salaire des facteurs est insuffisant.

M. Delpeuch, sous-secrétaire d'Etat. — Il faut y ajouter les étrennes.

M. Dejeante. — Les étrennes sont une honte.

M. Groussier. — Elles sont un zemblant d'aumône. L'administration les escompte. Tous les facteurs ne tiennent pas à faire la corvée des étrennes qui les abaisse.

M. de Pontbriand. — Je citerai ce passage de votre discours aux facteurs qui viendront me demander des étrennes. (Rires.)

M. Groussier poursuit et multiplie les critiques ; il passe en revue la situation faite à diverses catégories d'employés et conclut en demandant au gouvernement de prendre l'initiative des réformes. (Applaudissements).

M. Constans demande que les offres et demandes envoyées par la Bourse du Travail aux ouvriers puissent circuler à raison de un centime sous bande et de cinq centimes sous enveloppe.

M. le sous-secrétaire d'Etat promet qu'il sera tenu compte des observations de l'orateur.

M. Michelin refait les discours de MM. Chassaing et Groussier en ce qui concerne l'insuffisance du nombre des bureaux de poste, l'élévation des taxes, l'emploi des excédents, etc.

M. Vogeli, rapporteur, déclare qu'il s'expliquera sur les questions posées quand les amendements viendront en discussion.

La discussion générale est close.

M. le Président. — MM. Bender et Cochin ont déposé une demande d'interpellation sur la fermeture de l'Ecole des Beaux-Arts ; elle est inscrite à la suite de l'ordre du jour.

La clôture de la session

M. le Président du Conseil monte à la tribune et donne lecture du décret suivant :

« Le Président de la République française,

» Vu l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 ;

» Sur les rapports des pouvoirs publics,

» Décrète :

» Article 1er. — *La session extraordinaire* 1897 du Sénat et de la Chambre est et demeure close.

» Art. 2. — Le présent décret sera porté au Sénat par le garde des sceaux et à la Chambre par le président du conseil, ministre de l'Agriculture.

» Fait à Paris, le 23 octobre 1897.

Signé : Félix Faure.

» Par le Président de la République :

» Le Président du Conseil, ministre de l'Agriculture,

» Méline.

» Le ministre de l'intérieur,

» Barthou. »

M. le Président donne lecture de ce décret. Un des secrétaires lit le procès-verbal de la séance.

M. le Président. — Conformément au décret de clôture de M. le Président de la République et à l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, je déclare close la session extraordinaire de 1897.

On crie au gouvernement : Et votre budget ?

Puis les députés se retirent sans autre incident.

La séance est levée à 5 heures 15.

SÉNAT

Séance du jeudi 23 décembre

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à deux heures dix.

Surtaxes d'octroi

Le Sénat adopte plusieurs projets d'un intérêt local, notamment un projet portant prorogation de surtaxe à l'octroi de la Gorgue (Nord).

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

M. Cochery, ministre des finances, dépose le projet relatif aux deux douzièmes provisoires et le projet portant approbation de la convention passée entre l'Etat et la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

M. Ducoudray dépose un projet relatif au recrutement des receveurs d'octroi.

Le Sénat adopte sans modifications le projet relatif aux services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

M. Morel dépose, au nom de la commission des finances, le rapport sur le projet de douzièmes provisoires.

M. Boucher, ministre du commerce, dépose deux projets concernant : 1° les récompenses à accorder à l'occasion de l'exposition de Bruxelles ; 2° les croix de la Légion d'honneur à distribuer à titre exceptionnel par le ministre des colonies.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1897.

M. Le Provost de Launay. — Ce projet annule 25 millions de crédits et en ouvre pour 33, d'où un déficit de 8 millions. D'autre part, on nous demande 4,000 francs de plus pour les imprimés, et on nous propose de supprimer 7,000 francs sur le budget des cultes (traitement aux desservants et vicaires ; binage) ; c'est une compensation singulière.

M. Morel, rapporteur. — *Les 7,000 francs qu'on annule* sont une somme qui n'a pas été dépensée. Les vicaires n'en souffrent donc en aucune façon.

M. Le Provost de Launay. — Je ne fais pas la confusion qu'imagine M. le rapporteur. Il s'agit d'un crédit de 7,000 francs sur l'exercice 1897. Comment peut-on savoir qu'il ne sera pas employé ? On a peut-être supprimé certains traitements, on peut donc les rétablir.

Je demande qu'on maintienne le crédit jusqu'à la discussion du budget de 1898. (Très bien à droite.

M. Morel. — *Il ne s'agit pas d'une économie résultant* de suppression d'emploi, mais de vacances.

M. Le Provost de Launay maintient qu'il y a des postes supprimés par le simple arbitraire des préfets. Il est plus simple de réserver la question.

Les crédits supplémentaires sont adoptés sans modifications.

M. Prevet dépose le rapport sur le projet de loi approuvant la convention entre l'Etat et la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Le rapport sera inséré au *Journal officiel*.

LE TRAITÉ FRANCO-JAPONAIS

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation du traité de commerce et de navigation entre la France et le Japon.

L'urgence demandée par M. Siegfried, rapporteur, est combattue par M. *Fougerol*, qui propose de renvoyer la discussion à la prochaine session.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, insiste en faveur de l'urgence.

Le projet a pu être étudié longuement, dit-il, et dans les circonstances actuelles, il y aurait des inconvénients à en retarder le vote. (Mouvement).

M. Fougerol. — *La convention ne sera applicable que* dans deux ans. Il n'y a donc aucun inconvénient à en ajourner la discussion. Je n'aurais pas actuellement la liberté d'esprit nécessaire pour présenter mes observations, et je serais obligé de renoncer à la parole. (Mouvements divers).

L'ajournement est repoussé par 167 contre 78.

L'urgence est déclarée.

M. Waddington attire l'attention du Sénat sur l'article 22, d'après lequel les dispositions du traité seraient applicables aux *colonies françaises, pour lesquelles le* gouvernement en réclamerait le bénéfice ; il supplie le gouvernement de ne pas étendre cette disposition à l'Indo-Chine, sans consulter les pouvoirs publics.

M. Hanotaux. — Aux termes même de l'article 22, le gouvernement est absolument maître de la question ; non seulement cet article ne le lie pas, mais il le délie.

M. Fougerol signale l'importance du traité, non-seulement au point de vue de l'industrie de la soie et des industries textiles en général, mais encore au point de vue de la céramique, dont la situation, dit-il, va devenir très grave par suite de l'abaissement des tarifs.

Notre situation, après le traité, sera beaucoup moins favorable qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

Malgré les inconvénients qu'il signale, l'orateur ne s'oppose pas à l'adoption du traité, mais il croit qu'il aurait été nécessaire d'établir, au moins pour un certain nombre de produits extra-européens, un tarif différentiel.

M. Siegfried, rapporteur. — Le traité nous donne des avantages considérables en ce qui concerne la laine et un grand nombre d'autres industries.

L'article unique du projet approuvant la convention franco-japonaise est adopté.

La France et l'Allemagne en Afrique

Le Sénat adopte ensuite le projet relatif à la convention franco-allemande au sujet de la délimitation des *possessions françaises du Dahomey et des possessions* allemandes du Togo.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

Il vote à l'unanimité de 277 votants les deux douzièmes provisoires.

Après une question de M. Aucoin sur les retards apportés *à la distribution des secours aux inondés du Gers* et de la Haute-Garonne, le Sénat adopte la proposition de loi concernant le cumul des pensions concédées à des officiers et assimilées avec des traitements civils.

Il vote également les projets relatifs aux décorations à accorder à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles et à l'occasion de la soumission de De-Tham, l'un des derniers chefs pirates du Tonkin.

M. Haugan. — Si on avait eu le temps d'étudier le projet, on aurait sans doute trouvé qu'on pourrait accorder plus de sept croix aux *héros du Tonkin, alors* qu'on en accorde cent deux pour l'exposition de Bruxelles.

Clôture de la session

M. Milliard, garde des sceaux, lit le décret de clôture de la session.

Le procès-verbal de la séance est adopté et la séance est levée à 6 h. 30.

Nouvelles du Jour

Les réceptions de Noël au Vatican. — Le Pape et le Sacré Collège

Rome, 23 décembre. — Aujourd'hui, à midi, dans la salle du Trône au Vatican, le Saint-Père a reçu les félicitations du Sacré Collège, des collèges de la prélature romaine et des dignitaires de la Cour. Tous les cardinaux présents à Rome y assistaient.

Le Pape, recevant les vœux des cardinaux présentés par S. Em. le cardinal Oreglia, a insisté sur la nécessité de procurer la paix.

Il a déclaré qu'en Italie, cette paix est impossible parce que les droits du Pape et de l'Eglise sont violés, malgré les dissimulations apportées dans les hostilités envers le Souverain Pontife, *selon les traditions et le génie de la* secte.

Si l'on rend au Pape sa liberté et ses droits, la paix redeviendra possible.

Elle serait la source de bénédictions, non seulement pour l'Italie, mais pour l'Eglise et amènerait une grande prospérité matérielle et morale.

A l'Académie française

La réception de M. Albert Vandal

La séance de réception par M. le comte d'Haussonville de M. Albert Vandal, historien de Napoléon et du tsar Alexandre, nommé en remplacement de M. Léon Say, avait attiré tous la coupole de l'Institut une assistance aussi nombreuse que choisie.

Outre l'élite des mondes diplomatique, scientifique, littéraire et artistique, on remarquait dans l'assistance : Mlles Lucie Faure, de Gourlet, la famille, au complet, de M. Léon Say, Mme Albert Vandal, Mlle Geneviève Vandal, etc., etc., ainsi que la plupart des membres appartenant aux diverses sections de l'Institut.

A une heure précise, M. Albert Vandal a fait son entrée dans la salle, accompagné par ses deux parrains : MM. le duc de Broglie et Albert Sorel.

Le récipiendaire a pris immédiatement la parole et, aux applaudissements plusieurs fois répétés de l'auditoire, a retracé la vie et l'œuvre de Léon Say.

M. d'Haussonville qui lui a succédé s'est tout particulièrement fait applaudir au passage ayant trait à l'empereur de Russie, qui a été souligné par la salle tout entière.

Une collision de trains dans le Calvados

Six blessés

Caen, 23 décembre. — Une collision s'est produite, à *quatre heures, entre un train de voyageurs parti de Caen* et un train de marchandises à la gare d'Ardrieu. Six voyageurs ont été blessés. Sept wagons et deux machines ont été très avariés. Les dégâts sont importants.

Un coup de grisou en Allemagne

Les victimes

Dortmund, 23 décembre. — D'après le résultat des recherches qui ont été faites jusqu'à présent sur la catastrophe qui s'est produite dans la mine de Karserfehl, on compte seize mineurs tués et sept grièvement blessés.

Un crime épouvantable en Angleterre

Paris, 23 décembre. — Le *Free Mess* annonce qu'un meurtre diabolique vient d'être commis dans le district *de Galles*. Un prêtre bouddhiste entretenait des relations avec une femme mariée, mère d'un enfant de trois ans.

Cet enfant ayant raconté innocemment à son père ce qui se passait pendant son absence, la femme égorgea l'enfant et servit à table pour son mari la chair du petit malheureux. Le prêtre et la mère inhumaine ont été arrêtés.

La famille de La Salle. — Une touchante cérémonie

Il est assez rare de voir un prêtre débuter dans le ministère en présidant à l'entrée en religion de sa propre mère.

Ce fait vient de se produire au nouveau monastère *des religieuses rédemptoristines de Gagny*, situé au milieu de l'ancienne forêt de Bondy, où Mme la marquise de La Salle prenait le voile.

Le R. P. Maurice de La Salle, Rédemptoriste, a prononcé au cours de cette touchante cérémonie son premier sermon.

Ajoutons que la famille de La Salle a déjà à l'Eglise un saint : Fourier de Mattaincourt, récemment canonisé, et un bienheureux : Jean-Baptiste de La Salle.

Réunion du Conseil de Cabinet

Paris, 23 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Méline.

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Le conseil s'est occupé des travaux inscrits à l'ordre du jour des Chambres

CRÉATION D'ENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX DANS LES UNIVERSITÉS

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, a soumis au conseil un projet de décret tendant à organiser *dans certaines de nos Universités des sections* d'études coloniales, d'études agricoles et d'études industrielles.

Ces sections seraient constituées par la combinaison des enseignements déjà existants et d'enseignements spéciaux qui pourront être confiés sans condition de grade à des personnes d'une compétence spéciale.

Les étudiants pourront également, sans condition de grade, être immatriculés dans ces sections, à l'issue de leurs études, constatées par un examen. Ils recevront un certificat spécial qui pourra leur assurer certains avantages.

Le ministre a ensuite expliqué comment il serait pourvu aux dépenses de ces sections par la perception de droits d'études d'inscription de travaux pratiques de certificats.

Les ministres se réuniront en conseil, mardi prochain, à l'Elysée.

Une tentative d'assassinat sur un prêtre à Pantin

Un jeune garçon, âgé de quinze ans, nommé Jean Mayeux *injuriait mardi sur la place de l'Eglise, à Pantin*, M. l'abbé Crétin, vicaire de l'église de la Villette. Le prêtre dédaigna ces insultes. Alors le mauvais drôle sortit de sa poche un revolver de petit calibre et tirait deux reprises sur l'abbé qui ne fut pas atteint. Des passants arrêtèrent Mayeux qui fut, bientôt après, envoyé au Dépôt.

Le suicide de la fille de l'ancien secrétaire de la marine des Etats Unis

Miss Lelia Herbert, fille de l'ancien secrétaire de la marine de l'ex-président Cleveland, s'est suicidée mardi, en se jetant par une fenêtre du troisième étage de la maison de son père, à Washington, après s'être ouvert les veines aux poignets à l'aide de ciseaux.

Miss Herbert avait fait récemment une chute de cheval, et était menacée de rester estropiée pour la vie. Cette crainte l'a poussée à cet acte de désespoir.

La grève des mécaniciens anglais

Londres, 23 décembre. — Dans une note communiquée à la presse, la fédération des patrons mécaniciens et constructeurs de navires se plaint de ce que la question du travail de cinquante et une heures par semaine ait été soumise au vote des ouvriers, puisque, dans la dernière *conférence, les patrons avaient fait savoir qu'ils* ne consentiraient aucune réduction des heures de travail.

L'insurrection aux Indes

Londres, 23 décembre. — On mande de Peshawar : La colonne du général Hamon part aujourd'hui pour la passe de Kiber, afin de mettre Ali Mujid, Fort Mode et Lundi Kotal en état de défense.

La première division partira le 24 pour se rendre dans la vallée de Bazard et de Chinard.

Cette division opérera sa jonction avec la colonne Hamon vers le 1er janvier.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

Siège : **CAFÉ PANDORE, rue Pauvrée, 28**

CONVOCATIONS :

2e Section Est. — Bureau de la rue Pierre-de-Roubaix. — Vendredi prochain, 24 courant, à huit heures et demie du soir, *réunion des différents groupes de la section* dans leurs locaux respectifs. Ordre du jour très important.

3e Groupe. — Réunion chez M. Régnier-Branquart, 1, rue de l'Abattoir, vendredi 24 décembre, à huit heures et demie.

5e Section-Est. — Bureau de la rue d'Hem. — Dimanche 26 courant, à 5 h. 1/2 du soir, estaminet Major, rue de Lannoy, en face de l'ancien octroi, réunion du 1er groupe

NOS PRIMES

Deux superbes primes sont offertes cette année aux lecteurs du *Journal de Roubaix*.

Par suite d'un arrangement avec les éditeurs, nous pouvons mettre en vente à des *conditions exceptionnelles* un magnifique ALBUM contenant **DEUX CENTS DESSINS DE MAITRES MODERNES.**

DESSINS !

Cette remarquable collection, d'une *valeur artistique hors ligne* et d'une variété infinie dans les sujets, convient aux *amateurs*, aux *étudiants*, en un mot, à toutes les personnes qui aiment l'art ou s'adonnent à l'étude du dessin.

Cet important ouvrage peut être mis entre toutes les mains.

Ce recueil est *unique* ; les collectionneurs y trouveront **DEUX CENTS** dessins et croquis signés des maîtres les plus en vue.

Ces dessins pourront développer chez les **enfants** le sentiment artistique et les guider sûrement dans leurs premiers essais.

L'Album des Maîtres Modernes est appelé à un succès retentissant. Nos lecteurs, les premiers, auront la bonne fortune de pouvoir se procurer les **200 dessins**, *richement reliés sous un format commode*, pour le prix minime de **6 francs 50.**

MUSIQUE !

Aux musiciens, *si nombreux parmi nos lecteurs*, nous offrons en prime, un *Album Musical*, contenant **dix morceaux** des meilleurs compositeurs.

Tous les amateurs de bonne musique désireront posséder dans leur collection l'*Album du Paris-Piano*.

Notre belle prime est, dès maintenant, en vente au bureau du journal, 71, Grande-Rue, au prix de **1 franc 25.** 27800

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
	Roubaix, **Vendredi** 24 décembre,		
Minuit	0° au-dessous	781 m/m	Beau fixe.
1 heure matin	0° »	785 m/m	»
6 heures »	0° »	785 m/m	»

Paris. — Jeudi 23 décembre 1897. — *(Bulletin du Bureau Central météorologique.* — Le baromètre est très élevé sur toute l'Europe et le maximum persiste sur les Pays-Bas (*le Helder, 782 mm.*). Le vent est *faible ou modéré* de l'E. sur nos côtes avec mer houleuse vers le littoral méditerranéen. Des neiges et des pluies sont signalées sur le N. du continent et sur le versant de la Méditerranée ; en France, on a recueilli 30 mm. d'eau au pic du Midi, 29 au cap Béarn, 26 à Perpignan. Des perturbations magnétiques ont été observées le 20 au pare Saint-Maur et à Perpignan.

La température est encore en baisse. Ce matin, la limite des gelées s'étend de Haparanda à Berlin, Nantes, Trieste et Constantinople, et le thermomètre marquait, à sept heures : — 27° à Moscou, — 5° à Paris, + 15° à Malte. On notait : — 2° au puy de Dôme, — 10° à Briançon et au mont Mounier. En France, le temps reste au beau et au froid.

A Paris, hier et ce matin, beau. — Moyenne d'hier, 23 décembre, 1°3, inférieure de 3°7 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima, 3°4 ; minimum de ce matin, — 5°8. — Baromètre à sept heures du matin, 776 mm. 4. — A la tour Eiffel, maxima 0°6 ; minimum 1°4. — Monte-Carlo. Matin, h. + 8°8 : midi + 13° Beau.

Les obligations de la **Ruche Roubaisienne** constituent un placement de premier ordre et absolument garanti par des immeubles dont la valeur s'élève actuellement à 650,000 francs.

Elles ont pour objet de permettre à l'ouvrier ou l'employé d'acquérir sa maison d'habitation dans un délai moyen de vingt années dont la valeur, non compris les charges de salubrité, ne peut dépasser 5,700 fr.

Chronique Locale

ROUBAIX

Demain, Fête de la Noël, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

A la Société d'Emulation de Roubaix. — *Séance du 20 décembre 1897.* — Présidence de M. Th. Leuridan père. — Le président souhaite la bienvenue à deux des membres nouvellement élus ; le troisième ayant été empêché d'assister à la séance, *sera installé à la prochaine* réunion. — Une nouvelle candidature est présentée sur laquelle il sera statué à la première réunion.

M. le docteur Faidherbe donne communication verbale d'une partie de son travail sur l'organisation hygiénique des grandes villes.

M. le Dr Balleughien fait une étude comparative des greffes épidermiques, cutanées et dermo-épidermiques. Au cours de cet exposé, il rapporte que, dans un cas, où le procédé de Thiersch fut mis en usage, il a eu occasion de suivre la reprise simultanée, sur une même plaie, de fragments de peau humaine et de zoogreffes. Ces dernières, auxquelles la nécessité seule fait recourir, sont d'une innocuité complète démontrée depuis vingt ans.

Quant à la transplantation d'organes plus ou moins complexes, la littérature médicale relate des cas où l'on est parvenu à obtenir l'adhérence définitive de diverses parties du nez, de l'oreille accidentellement séparées ou encore de dents entières réintroduites dans leur alvéole après excision rapide d'un kyste radiculaire, etc.

M. Ballenghien cite dans cette catégorie une autre observation personnelle remontant à trois années déjà. Les bouts du pouce, de l'index et du médius gauches avaient été complètement sectionnés, vers le milieu de la phalangette, par un canperet de boucherie. La suture pratiquée vingt minutes plus tard donna un résultat très satisfaisant.

Le legs Boucher de Perthes. — Les récompenses accordées au moyen du revenu du legs de Mme Boucher de Perthes seront distribuées publiquement, le dimanche 26 décembre, à 11 heures du matin, dans le grand salon de l'Hôtel de-Ville.

Médailles aux agents des douanes. — Une médaille d'honneur est décernée aux agents des brigades de douane Henri Schierrier, préposé à Roubaix ; Louis Nutte, sous-brigadier à Cysoing et François Debarge, préposé à Roubaix.

Une réunion de la section roubaisienne de la société des « Sauveteurs du Nord ». — La réunion trimestrielle des *Sauveteurs du Nord* aura lieu, au « Café Pandore », le lundi 27 décembre, à huit heures du soir, voici l'ordre du jour :

Règlement des cotisations ; propositions des plus importantes ; décisions à prendre pour la fête qui doit avoir lieu le 23 janvier 1898. — Présence indispensable et obligatoire.

Le jubilé sacerdotal de M. le Doyen de Saint-Martin. — La fanfare catholique de Roubaix *La Liberté se rendra à l'église St-Martin, dimanche 26 courant*. Elle exécutera, pendant la messe de midi, les morceaux suivants :

1. *La Liberté*, ouverture de Martin ; 2. *Venite adoremus*, de Th. Lajeartie ; 3. *La grande prière des Francs*, de Buot (300 exécutants.)

Société de la perche « Saint-Sébastien. » — Une réunion est organisée par cette société pour le dimanche 9 janvier 1898 à cinq heures et demie. Ordre du jour : 1° Répétition des comptes ; 2° Proposition et vote concernant la fête Saint-Sébastien.

Les congés du Nouvel An dans les écoles primaires. — Par décision de M. le directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord, les congés du Nouvel-An commenceront le mercredi 29 décembre, après la classe du soir, et se termineront le lundi soir 3 janvier.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — Journée du jeudi 23 décembre : hommes et femmes, 848 ; enfants, 765 ; Refuge, 29 lits occupés.

Vol d'une balle de laine. — Les agents de police Delreux et Trouteseaux, de patrouille, jeudi matin, vers deux heures, rue Buffon, trouvèrent, au milieu de la chaussée, une petite voiture à bras contenant une balle de laine du poids de 40 kilogs environ. Les agents ont mis en fourrière leur trouvaille dans la cour de l'Hôtel des pompiers.

Jeudi, vers midi, après enquête de la police, il a été établi que la voiture avait été remisée, ainsi que son contenu, chez M. Catoire, aubergiste, rue des Dames, par le messager de Verviers. Cette marchandise, destinée à MM. Mulaton frères, à Hem, avait été enlevée, dans la soirée de mercredi, entre cinq et sept heures. On croit que les malfaiteurs, aperçevant la patrouille, ont abandonné le produit de leur vol.

Une arrestation pour rupture de ban. — Un manœuvre de maçon, Auguste Pervoost, âgé de 29 ans, demeurant au « Laboureur, » cour Dewaele, à Wattrelos, a *été arrêté, jeudi matin, vers 11 heures, quai de Loers*, sous l'inculpation d'ivresse manifeste et de rupture de ban.

En fourrière. — Neuf chiens errants ont été mis en fourrière hier, et contravention a été dressée à la charge de six propriétaires.

Wasquehal. — *La fête de Noël.* — Voici l'ordre des exercices qui auront lieu à l'église pour la solennité de la fête de Noël :

A 5 heures, messe de nuit avec instruction. La messe sera chantée par la maîtrise de la paroisse, dirigée par M. Lagache. Les autres messes comme les dimanches. Pendant la grand'messe, la *Fanfare de Wasquehal* donnera une audition. Les vêpres solennelles auront lieu à 3 heures. Le prédicateur sera M. l'abbé Moreau, supérieur de l'institution libre de Notre-Dame des Anges à St-Amand.

— *Une enquête de commodo et incommodo.* — Du dimanche 26 décembre 1897 au jeudi 6 janvier 1898, de neuf heures du matin à midi, il sera procédé, à la Mairie de Wasquehal, à une enquête de commodo et incommodo, relativement au projet d'établissement d'une fabrique de taquets, au hameau du « Cartefot ».

Lannoy. — Il résulte d'une communication qui nous est faite, qu'une réunion d'un certain nombre de maires et d'électeurs du canton de Lannoy s'est tenue, jeudi, dans cette ville, en vue d'examiner la situation électorale.

Cette réunion s'est prononcée en faveur de la candidature de M. de Montalembert, député sortant.

— *Les offices du jour de l'Adoration.* — Voici l'horaire des offices du jour de l'Adoration : Première messe de communion à cinq heures du matin ; messe de l'aurore à huit heures ; grand'messe à dix heures. Vêpres à trois heures et demie, suivies de la procession à l'intérieur de l'église et salut.

Aujourd'hui vendredi à neuf heures du soir, le Saint-Sacrement sera exposé au maître-autel. L'adoration nocturne sera faite comme chaque année par les hommes.

BELLE JARDINIÈRE

Succursale de Lille, 177, Boulevard de la Liberté

Couvertures de chevaux. — Couvertures de voitures

26017—42770

Communications

A la « Roubaisienne ». — Le comité de la « Roubaisienne » à l'honneur de rappeler aux sociétaires que le banquet annuel de la société est fixé au samedi 25 courant, à six heures et demie, chez M. Leroy, (Café Delattre), place de la Fosse-aux Chênes. Les adhésions seront reçues au local jusqu'au samedi matin. Tenue d'hiver pour les membres actifs.

La commission du syndicat des charpentiers menuisiers rappelle aux sociétaires la fête de famille qui aura lieu au siège de la société, rue des Arts, 172, samedi prochain jour de la Noël.

L'HIVER, L'ÉTÉ

En toute saison, les gourmets *ne mangent que le* **beurre d'Oostcamp**, le plus fin, le meilleur de tous les beurres.

Le kilog..... **3,30**

Dépôt central : **Rue du Bois, 13.** *Dépôts et succursales* : voir la liste en 4e page. 23640

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

SIROP PECTORAL DELABAERE

Prenez le sirop pectoral **Delabaere.** Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme.** — Le flacon : 1 fr. 40, pharmacie Delabaere, rue d'Iukermann, 31, Didry, rue Notre-Dame, 32. 25239 - 43701

WATTRELOS

Un accident mortel dans une usine. — Un affreux accident s'est produit jeudi matin, à onze heures et quart, dans l'usine Leclercq-Dupire, à Wattrelos.

Un ouvrier du tissage, Alphonse Plouvier, s'apercevant, à un certain moment, que des défauts de fabrication venaient de se produire dans la pièce de tissu qu'il fabriquait, demanda, après avoir « déframé », à un de ses voisins d'atelier, Adolphe Bossut, de vouloir bien l'aider à remettre son travail en bonne voie.

Bossut acquiesça au désir de Plouvier et un autre voisin, Gustave Nys, s'approcha à son tour, se mettant en devoir d'aider le tisserand.

Le travail étant remis en place comme il le fallait, Plouvier, s'assurant que ses navettes étaient bien placées, déclancha le métier, qui aussitôt se mit en marche.

Le coup mortel avait dès lors été porté. En effet, Gustave Nys avait malheureusement eu l'idée de pencher la tête entre le bord du métier, — barre transversale qu'on désigne communément au tissage sous le nom de « poitrinière, » parce que l'ouvrier s'y appuie pour travailler — et l'échasse, afin d'examiner le dessous du tissu.

Entre ces deux organes